

**ECHELLE DE LA JUSTICE AU COLLEGE PIERRE JOANNON
TABLEAU DES INFRACTIONS ET DES SANCTIONS**

NATURE DES INFRACTIONS	CIRCONSTANCES AGGRAVANTES OUI/NON	NIVEAU DE GRAVITE DE L'INFRACTION	DECISION			
			QUELLE SANCTION ?	QUI EST HABILITE A PRENDRE LA DECISION ?	EXCLUSION TEMPORAIRE OUI/NON ET POUR QUELLE DUREE ?	EXCLUSION TEMPORAIRE PRESENCE EN ETABLISSEMENT POSSIBLE OUI/NON ?
Falsification d'un document officiel	non	1	Avertissement	Chef d'établissement	non	Sans objet
5 Réprimandes inscrites sur le carnet de correspondance						
3ème confiscation de téléphone portable ou terminal électronique						
Avertissement sur proposition du conseil de classe						
Irrespect des conditions matérielles d'exercice des personnels (ex soulèvement capot détecteur incendie, salissures volontaires et excessives)						
Attitude à caractère irrespectueux impactant le bon vivre ensemble						
Témoin passif d'une infraction grave au règlement intérieur						
Jeu brutal sans préméditation ni intention de nuire ou de blesser						
Provocation verbale à caractère non discriminatoire et sans vulgarité						
Fraude à un devoir surveillé ou à une épreuve d'examen	non	2 à 5	Blâme	Chef d'établissement Autorité académique	non	Sans objet
Dégradation volontaire de biens mobiliers ou immobiliers	non	2 à 4	Exclusion temporaire Avec ou sans présence	Chef d'établissement	Durée inférieure Ou égale à 2 jours	oui
Attitude perturbatrice avec refus réitérés de travail en cours						
Départ volontaire de la classe ou de l'établissement sans autorisation						
Retenues non effectuées						
Violences verbales avec ou sans insultes entre élèves						
Atteinte à l'intimité d'autrui						
Vols entre élèves						
Menaces d'utilisation de la violence entre élèves					Durée supérieure ou égale à 2 jours Mais inférieure à 8 jours	oui
Utilisation des réseaux sociaux ou équipements numériques dans l'intention de nuire à autrui						
Violences physiques entre élèves sans préméditation						
Violences physiques entre élèves avec préméditation						
Atteinte aux règles de sécurité publique (Exemple : jets de pétards)						
Attitude irrespectueuse envers un personnel						
Introduction d'objet dangereux						
Jeu avec les dispositifs de sécurité incendie, alimentaire, ou énergétique	Sans objet	2 à 4	Exclusion temporaire Avec ou sans présence		Durée supérieure ou égale à 2 jours Mais inférieure à 5 jours	oui
Atteintes aux dispositifs de sécurité incendie, alimentaire, ou énergétique	Sans objet	5	Exclusion temporaire sans présence Exclusion définitive avec ou sans sursis	Chef d'établissement Conseil de discipline	Durée supérieure ou égale à 5 jours Mais inférieure à 8 jours Sans objet	oui Sans objet
DECISION						
NATURE DES INFRACTIONS	CIRCONSTANCES AGGRAVANTES OUI/NON	NIVEAU DE GRAVITE DE L'INFRACTION	QUELLE SANCTION ?	QUI EST HABILITE A PRENDRE LA DECISION ?	Sans objet	EXCLUSION TEMPORAIRE PRESENCE EN ETABLISSEMENT POSSIBLE OUI/NON ?
Détention de stupéfiants et de substances illicites	Sans objet	5	Exclusion définitive À effet immédiat	Conseil de discipline	Sans objet	Sans objet
Menaces de mort avec diffusion publique via Internet	Sans objet		Exclusion définitive À effet immédiat	Conseil de discipline	Sans objet	Sans objet
Violences physiques et /ou verbales entre élèves avec préméditation	oui/non		Exclusion temporaire sans présence Exclusion définitive avec ou sans sursis	Chef d'établissement Conseil de discipline	Durée supérieure ou égale à 2 jours Mais inférieure à 8 jours Sans objet	
Violences verbales envers un personnel	oui/non		Exclusion définitive avec ou sans sursis Ouverture du conseil de discipline sur demande éventuelle du personnel victime	Conseil de discipline		
Violences physiques envers un personnel	Sans objet		Exclusion définitive sans sursis	Conseil de discipline	Sans objet	